

ARRETE

**Arrêté du 1er juillet 2004 abrogeant l'arrêté du 10 septembre 1992 relatif à la détention, la distribution, la dispensation et l'administration de la spécialité MIFEGYNE 200 mg, comprimés**

NOR: SANP0422312A

Version consolidée au 14 juillet 2004

Le ministre de la santé et de la protection sociale,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article R. 5208-1 ;  
Sur proposition du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 30 juin 2003, Arrête :

**Article 1**

L'arrêté du 10 septembre 1992 relatif à la détention, la distribution, la dispensation et l'administration de la spécialité MIFEGYNE 200 mg, comprimés, est abrogé.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

W. Dab